



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONSEIL

Cent soixante-quinzième session

Rome, 10-14 juin 2024

Réseau des bureaux de pays de la FAO – État des lieux et voie à suivre

Pour toute question concernant le contenu de ce document, prière de s'adresser à:

Beth Crawford

Sous-Directrice générale

Directrice du Bureau de la stratégie, du programme et du budget

Tél.: +39 06570 52298

Courriel: OSP-Director@fao.org

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

1. Le présent point de l'ordre du jour fournit des informations actualisées sur l'état d'avancement des débats tenus lors des cinq conférences régionales en ce qui concerne le document intitulé *Réseau des bureaux de pays de la FAO – État des lieux et voie à suivre*¹. Deux conférences régionales étant prévues en avril et en mai 2024, la réunion conjointe de la 138^e session du Comité du Programme et de la 199^e session du Comité financier, tenue en mai 2024, a bénéficié d'une présentation orale de la Direction, tandis que la 175^e session du Conseil, qui aura lieu en juin 2024, sera étayée par le présent document au moyen d'une annexe fournissant des informations supplémentaires sur les conclusions des débats menés lors de ces conférences régionales.
2. La synthèse présentée ci-dessous résume le processus mené jusqu'à présent.

Cent soixante-quatorzième session du Conseil de la FAO (décembre 2023)

3. En décembre 2023, le Conseil de la FAO a examiné le document intitulé *Examen du réseau des bureaux décentralisés de la FAO*², dans lequel il est indiqué qu'il est essentiel que le réseau des bureaux décentralisés de la FAO soit moderne et efficace pour aider les pays à atteindre leurs cibles relatives aux objectifs de développement durable (ODD).
4. Le document rappelle les efforts entrepris au cours de la période 2020-2021 pour examiner l'efficacité et l'efficacités des modèles d'activité des bureaux régionaux et sous-régionaux. Il souligne que pour mener à bien le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, les bureaux de pays de la FAO doivent occuper une position stratégique au sein du système des Nations Unies lors de réponses collectives apportées aux pays qui aspirent à réaliser les ODD, et respecter totalement les normes internationales en matière de responsabilité, de contrôle interne et de bonne gestion.
5. Le Conseil s'est notamment félicité des mesures prises pour améliorer l'efficacité et l'efficacité des modèles d'activité des bureaux décentralisés; il a noté que des documents portant sur les bureaux de pays étaient en cours d'élaboration en vue de leur examen lors des conférences régionales de 2024; et il attend avec intérêt de plus amples informations sur les conclusions des débats de la Conférence régionale³.

Conférences régionales (février-mai 2024)

6. La Conférence régionale a examiné le document intitulé *Réseau des bureaux de pays – État des lieux et voie à suivre*. Le document donne suite aux orientations émanant des organes directeurs en vue de renforcer les activités de la FAO au niveau national, et propose de surmonter les défis actuels au moyen de mesures axées sur la hiérarchisation des activités d'appui et leur adaptation aux besoins spécifiques des pays.
7. Le document énonce cinq *principes directeurs* sur lesquels repose l'ajustement de la présence de la FAO au niveau des pays, à savoir:
 - a. l'approche proposée et l'allocation des ressources sont adaptées à l'évolution, aux spécificités, aux capacités et aux besoins des pays;
 - b. la souplesse, l'accroissement de l'agilité (notamment par la mutualisation des ressources) et le renforcement des capacités (structures et ressources) constituent des caractéristiques intrinsèques;
 - c. la structure des effectifs des bureaux est le fruit d'approches modernes en matière de fonctionnement et d'exécution: l'équilibre est mieux respecté entre fonctionnaires et ressources humaines hors fonctionnaires et une attention particulière est accordée aux contrôles internes;
 - d. les changements doivent être opérés de manière progressive, notamment en tenant compte de la dotation actuelle en personnel;

¹ APCR/24/11; NERC/24/8; LARC/24/4 Rev.1; ARC/24/10; ERC/24/11.

² CL 174/INF/10.

³ CL 174/REP, paragraphe 40.

- e. les ajustements proposés n'ont pas d'incidence négative sur l'allocation budgétaire régionale en faveur du réseau des bureaux des représentants de la FAO.

8. Il présente ensuite *quatre modèles nationaux* définissant la proposition formulée à titre indicatif de dotation en effectifs financés par le Programme ordinaire, l'objectif étant de relever les défis liés à l'exécution du mandat mondial de la FAO, qui prend diverses formes, dans un contexte en rapide mutation. Ces modèles tiennent compte d'une combinaison de facteurs, dont le niveau de revenu national, les vulnérabilités particulières ayant trait aux effets du changement climatique, aux conflits et aux crises prolongées, la taille du programme de pays et l'emplacement du bureau de pays par rapport au bureau régional ou sous-régional.

9. Le document souligne également que, si ces modèles étaient appliqués, une part plus importante des ressources générales serait disponible, ce qui offrirait plus de souplesse dans les dépenses, notamment pour couvrir d'autres frais liés aux ressources humaines ou au fonctionnement général.

10. La Conférence régionale est invitée à:

- fournir un retour d'information et des indications sur les mesures proposées;
- exprimer un appui de principe à l'ensemble des propositions présentées, en particulier aux cinq principes directeurs et aux quatre modèles nationaux proposés;
- demander à la Direction de lancer un processus transparent de consultation des pays aux fins de la mise en œuvre progressive des dispositions proposées.